



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 17 novembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydemme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 25 novembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydemme.

✓ **Etaient présents : 28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Hubert BUR, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Salvator FIORETTO, Pierre THIL.

- **Dont représenté par son suppléant :**

Monsieur Gilbert SCHUIH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**

Messieurs, Mesdames Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS a donné procuration Philippe SCHUTZ.

✓ **Excusés : 16**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Marc SENE.

✓ **Absents : 6**

Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

03. FILIERES

OBJET : REFACTURATION DES SACS AUX NON MENAGES POUR LES 2^E ET 3^E TRIMESTRES 2024

VU la délibération du 27 janvier 2020, établissant la facturation séparée des sacs distribués et d'un coût unitaire mensuel par type de sac ;

Pour mémoire, le Président rappelle que dans le cadre du dispositif de tri et de collecte Multiflux, le Sydeme assure la fourniture de sacs pour les biodéchets, les recyclables et des résiduels. Ces sacs sont produits sur l'unité de confection du Sydeme, située à Behren lès Forbach.

Les professionnels assimilés aux ménages, par la nature et les quantités de déchets générés, sont intégrés au périmètre de la collecte Multiflux des ménages.

Aussi, à ce titre, ils bénéficient de sacs bleus et verts, et éventuellement en fonction des schémas de collecte des sacs orange/jaunes. Les dotations remises sont enregistrées dans la Sydem'base, logiciel créé par la société Styx en 2011 qui a été rachetée par la société Simpliciti en 2021.

Lors des permanences de distributions de sacs, les ambassadeurs utilisent des ordinateurs avec une base de données externalisée nécessitant des synchronisations régulières pour la remontée des informations dans la Sydem'base en ligne.

La fréquence de facturation des dotations des sacs aux professionnels est établie trimestriellement depuis 2023, toujours sur la base des dotations en sacs enregistrées dans la Sydem'base. Pour mémoire, les permanences de distribution sont semestrielles et peuvent s'échelonner sur un ou plusieurs mois en fonction de la taille de la collectivité.

A titre d'information, la fourniture des sacs aux professionnels en 2023 représentait une recette de 648 036,47 € HT. La facturation du 1^{er} trimestre 2024 a pu être établie pour un montant de 187 703,84€ HT.

Considérant le rachat de la société Styx et la perte des collaborateurs initiaux, des difficultés techniques rencontrées se sont multipliées et intensifiées en 2024 : des mesures administratives et financières ont été prises par le Sydeme.

Parmi les dysfonctionnements constatés figure la remontée des informations qui est partielle ou inexistante, ce qui ne permet donc pas de recenser les informations sur les sacs remis et de facturer la prestation pour les 2^e et 3^e trimestres 2024.

En attendant de trouver une solution technique avec le prestataire pour la remontée des informations et afin de pouvoir émettre les titres aux membres pour la fourniture des sacs aux professionnels, il est proposé :

- De facturer pour chacun des membres des acomptes trimestriels estimatifs individuels sur la base des quantités distribuées respectivement aux 2^e et 3^e trimestre 2023 :
 - o En y apportant les modifications nécessaires concernant la suppression des dotations de sacs orange et pour ceux concernés, la substitution de ces derniers par des sacs jaunes transparents ;
 - o En appliquant les tarifs actualisés mensuellement pour chaque type de sacs,
- D'appliquer ce principe également au 4^e trimestre 2024 si la problématique des synchronisations ne devait pas être résolue d'ici la fin de l'année 2024,
- De calculer un solde sur les trimestres concernés par un acompte estimatif, une fois la problématique résolue.

Les montants facturés pour les 2^e et le 3^e trimestre au titre des dotations des sacs des professionnels sont les suivants :

Sacs aux professionnels							
Interco	Sacs orange	Sacs jaunes	Sacs bleus 30 litres	Sacs bleus 50 litres	Sacs verts	Montant HT	
T2 2024	CAFPF	8 329,78 €	3 441,79 €	5 508,88 €	25 206,66 €	1 811,35 €	44 298,46 €
	CASAS	- €	2 316,38 €	2 027,44 €	10 456,42 €	654,13 €	15 454,37 €
	CASC	- €	- €	9 384,26 €	26 429,29 €	3 355,65 €	39 169,20 €
	CCAB	- €	- €	1 066,50 €	6 200,75 €	280,88 €	7 548,13 €
	CCB3F	- €	505,77 €	139,72 €	929,88 €	115,62 €	1 690,99 €
	CCDUF	- €	- €	997,20 €	6 861,01 €	745,07 €	8 603,28 €
	CCFM	- €	- €	2 840,50 €	10 541,98 €	1 443,79 €	14 826,27 €
	CCHPB	- €	- €	2 104,88 €	8 672,34 €	577,25 €	11 354,47 €
	CCHPB	- €	- €	113,12 €	283,70 €	64,10 €	460,92 €
	CCPBitche	- €	- €	1 994,14 €	7 472,63 €	424,37 €	9 891,14 €
	CCW	- €	- €	2 225,88 €	13 226,22 €	640,00 €	16 092,10 €
Total T2 2024							169 389,33 €

Sacs aux professionnels							
Interco	Sacs orange	Sacs jaunes	Sacs bleus 30 litres	Sacs bleus 50 litres	Sacs verts	Montant HT	
T3 2024	CAFPF	4 343,13 €	8 633,94 €	6 478,10 €	31 414,77 €	2 733,39 €	53 603,33 €
	CASAS	- €	3 967,74 €	2 039,22 €	18 956,93 €	1 057,53 €	26 021,42 €
	CASC	- €	- €	6 762,40 €	20 401,10 €	3 098,40 €	30 261,90 €
	CCAB	- €	- €	805,80 €	5 671,30 €	216,75 €	6 693,85 €
	CCB3F	- €	2 503,28 €	1 413,90 €	6 790,25 €	594,48 €	11 301,91 €
	CCDUF	- €	- €	448,96 €	6 405,94 €	299,17 €	7 154,07 €
	CCFM	- €	- €	1 760,20 €	12 225,37 €	881,64 €	14 867,21 €
	CCHPB	- €	- €	171,90 €	1 062,84 €	52,42 €	1 287,16 €
	CCHPB	- €	- €	21,14 €	246,93 €	10,93 €	279,00 €
	CCPBitche	- €	- €	2 024,44 €	10 690,22 €	1 032,95 €	13 747,61 €
	CCW	- €	- €	742,14 €	8 783,60 €	337,10 €	9 862,84 €
Total T3 2024							175 080,30 €

Après en avoir informé les techniciens des services Environnement/Déchets des membres lors de la réunion semestrielle du jeudi 17 octobre 2024 qui s'est tenue au siège du syndicat, la proposition a été approuvée et les dépenses ont été engagées budgétairement.

Après avis favorable des membres du Bureau et de la Commission des finances lors de la réunion du 18 novembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver le principe d'acomptes trimestriels pour la fourniture des sacs aux professionnels,
- D'approuver le principe de régularisation par un solde une fois la situation des synchronisations résolu.

Fait à MORSBACH, le 25 novembre 2024

Roland ROTH,



2024/35

Envoyé en préfecture le 06/12/2024
Reçu en préfecture le 06/12/2024
Publié le
ID : 057-255704900-20241125-202435-DE

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **06 DEC. 2024**

